

RSA CONTRE BÉNÉVOLAT : POUR ATD QUART MONDE C'EST TOUJOURS NON

Ce vendredi 15 juin, le Conseil d'Etat a donné raison au Conseil départemental du Haut-Rhin considérant qu'il n'était pas illégal de demander aux allocataires de faire du bénévolat, au risque de se voir priver du RSA [1]. Une décision qui ouvre la porte à la mise en place de mesures similaires dans d'autres départements et qu'ATD Quart Monde regrette profondément. En plus de poser un regard stigmatisant sur les bénéficiaires du RSA, une telle mesure, compromet le principe de solidarité nationale et dénature la notion même de bénévolat.

Une fois de plus on stigmatise les pauvres, laissant à penser que ce sont des « assistés » qui « profitent du système », alors qu'une majorité d'entre eux se démène chaque jour. **Rappelons que le RSA n'est pas un choix, c'est le dernier filet de la solidarité nationale. Une solidarité qui n'est pas une charité que l'on accorderait aux plus démunis mais un droit à l'existence pour tous.** Une solidarité qui aujourd'hui permet à peine de survivre et est souvent vécue comme une honte. Ils sont d'ailleurs près de 35% à préférer ne pas recourir à ces allocations, par peur du regard des autres.

Par ailleurs, nombreuses sont **les personnes au RSA qui s'engagent bénévolement, à ATD Quart Monde ou dans d'autres associations, avec cette volonté de se sentir utiles à la société, de rompre l'isolement dans lequel peut enfermer la pauvreté. Mais cet engagement tient de l'ordre de la vie privée et ne peut - ni ne doit - être une contrainte.**

Si la majeure partie des personnes en situation de pauvreté que nous rencontrons veulent être utiles, elles veulent aussi et surtout pouvoir vivre de leur travail. Plutôt que de proposer une activité qui ne sera pas rémunérée et empêche pendant ce temps les personnes de chercher du travail, **cherchons des moyens permettant aux personnes les plus fragiles de retrouver un emploi décent et digne, comme le propose par exemple l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée.** Initiée par ATD Quart Monde, cette expérimentation propose ainsi de rediriger le coût du chômage de longue durée vers la création d'emplois au SMIC et en CDI.

Pour Claire Hédon, présidente d'ATD Quart Monde : « *Lorsqu'au sommet de l'Etat on parle des aides sociales comme de « trappes à inactivité », lorsqu'on dit qu'il faut « responsabiliser » les pauvres, on risque de laisser sous-entendre que les personnes en situation de pauvreté se satisfont de leur situation, ou du moins qu'elles ne cherchent pas activement à en sortir. Conditionner le versement des minima sociaux à du bénévolat c'est la même chose. Cela illustre et entretient une forme de discrimination pour précarité sociale. Arrêtons de penser que les pauvres ne veulent pas travailler, mais construisons une société autrement qui permette à chacun de vivre dignement.* »

Notes aux rédactions :

[1] Cette décision fait suite à la mise en place, en 2016, par le conseil départemental du Haut-Rhin, d'une mesure visant à contraindre les bénéficiaires du RSA à réaliser sept heures de bénévolat par semaine. Une mesure invalidée par la justice administrative, tout comme par la cour d'appel de Nancy en avril 2017 et contre laquelle [le Mouvement ATD Quart Monde avait pris position à l'époque.](#)

Contact presse : communication@atd-quartmonde.org / 01 42 46 01 69 - 06 28 61 69 05